

23 NOVEMBRE 2018

3^{ème} COLLOQUE

Les territoires, acteurs de la lutte contre la précarité énergétique

HÔTEL DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
83 cours du Maréchal Juin - BORDEAUX

EN PARTENARIAT AVEC



GIP-FSL 33



Les Communes – Les CCAS - Les Bailleurs Publics – Les Fournisseurs Énergie-Eau-Téléphone – La MSA

LE FSL 33

- **Loi Besson 1990**, loi d'orientation de lutte contre les exclusions 1998, précisée par décret 2005-212.

UN GIP

- Créé en **2004** par l'Etat, le **Conseil Général**, la **Caisse d'Allocations Familiales** et les Communes, regroupe le GIP-FSL 1998 et le GIP Fonds de Coordination des Politiques d'Action Sociale, créée en 2002 pour gérer des fonds mutualisés d'aides pour les impayés d'énergie et d'eau.
- **Avril 2017**, transfert de la compétence FSL à **Bordeaux Métropole** sur son territoire qui en confie la gestion au **GIP-FSL 33**.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les membres fondateurs et constitutifs : le Département, Bordeaux Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales.
- Les membres associés : MSA, UDCCAS, fournisseurs énergie, eau, AROSHA (Association Régionale des organismes sociaux pour l'Habitat de l'Aquitaine).

LOGEMENT

La Garantie

- Nombre de demandes \approx 3 200 (2017)

Les aides accès à un logement

- Nombre de demandes \approx 2 240 (2017)

Les aides maintien dans un logement

- Nombre de demandes \approx 1 800 (2017)

Le schéma de médiation et gestion locative

- Sous location, hébergement, GLA
- 1 200 logements mobilisés (2017)

ENERGIE ET EAU

L'aide au paiement des factures

Energie

- Nombre de demandes \approx 9 210 (2017)

Eau

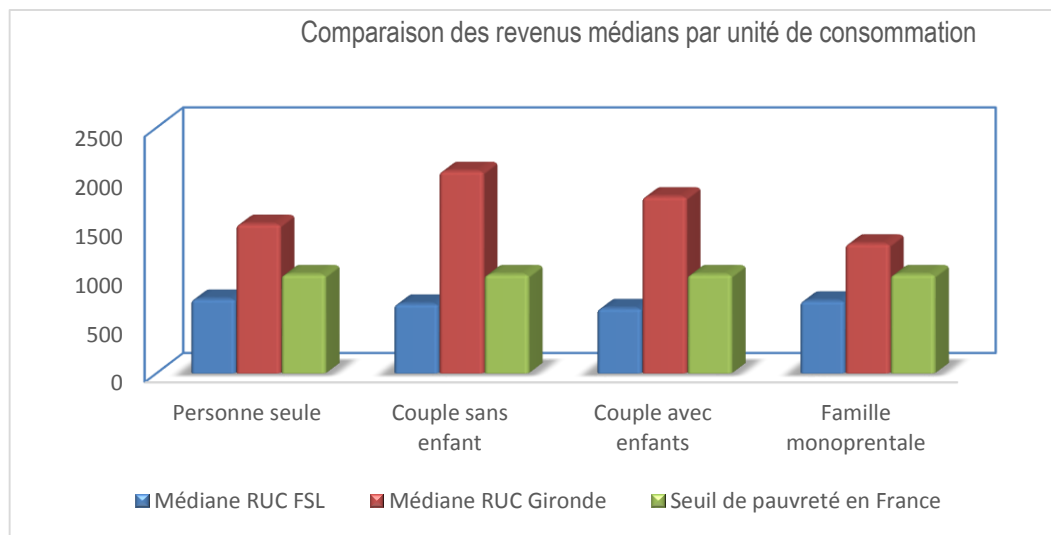
- Nombre de demandes \approx 2 300

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL FSL) \approx 700

Actions d'accompagnement individuelles ou collectives par l'équipe territorialisée des travailleurs sociaux du GIP-FSL 33

LES PUBLICS DU FSL

En lien avec le règlement d'intervention



LES AIDES PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : IMPAYÉS ÉNERGIE, EAU

LES DEMANDES

▪ La demande directe

Environ 950 → Proposée à des ménages dont la situation de **précarité énergétique est essentiellement liée aux revenus** : petites factures et régularisation.

▪ La demande accompagnée (avec évaluation sociale)

Environ 12 000

Instruite par un travailleur social, MDSI, CAF, CCAS, MSA, Associations..., des **factures plus élevées**, des **situations sociales complexes**, des **surconsommations**.

LES AIDES

Sur 12 950 demandes, un taux d'accord de **78 %** / 2 mois de protection / Lien avec les Pôles de Solidarité des Fournisseurs (EDF, GDB, Engie, SUEZ)

▪ Les modalités

- ❖ Secours, prêts secours, prêt, pour mensualisation
- ❖ Les aides sous conditions de mensualisation mise en place avec EDF et Gaz de Bordeaux

Mise en place de mensualisation adaptées pendant 3 mois → apurement de la dette → possibilité d'intervention sur la facture de régularisation

LES ACTIONS COLLECTIVES

Des temps forts, à l'initiative des territoires, en lien avec le réseau des acteurs de la précarité énergétique : le chèque énergie, l'accès au logement, les écogestes, livraisons de programmes.

LES DIAGNOSTICS

- **257 visites à domicile** réalisées, en 2017 par un travailleur social du FSL.

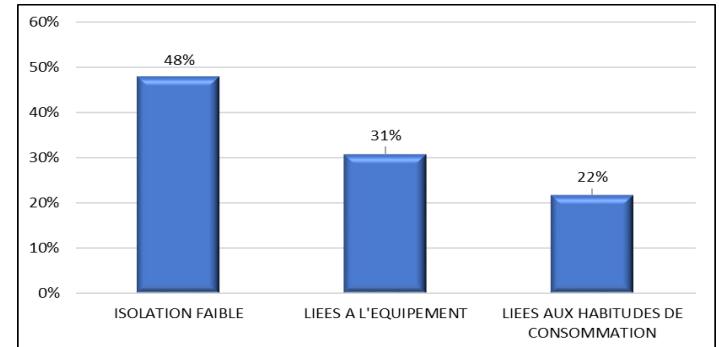
Si la facture est anormalement élevée au regard des éléments recueillis dans l'évaluation sociale de l'instructeur de la demande sont abordés :

- L'accès aux droits, le chèque énergie
- La lecture des factures
- Les habitudes de consommation
- Les équipements et le bâti

- **Les suites données aux diagnostics**

- Aides FSL
- Liens avec les programmes animés (*propriétaires bailleurs*)
- Médiations avec les propriétaires
- Prolongement de l'accompagnement social

Les principales causes de surconsommation constatées (bilan GIP-FSL33 - 2017)



Articulation GIP-FSL 33/SLIME

Co-Pilotage intégré au PDALHPD	➔	SLIME Départemental
Repérage et orientations de situations	➔	
Participation au comité technique	➔	
Participation aux comités de suivi territorialisés	➔	

Participation aux instances partenariales	➔	« Mon énergie Bordeaux Métropole »
Repérage et orientation de situations	➔	
Collaboration à la plateforme	➔	

Décision d'aides financières, prenant en compte les informations apportées par les deux dispositifs.

SUR LES TERRITOIRES SLIME EN 2018

- Augmentation des montants moyens d'interventions financières sur les factures

LES PERSPECTIVES

- Développement de la coordination autour des situations et de leurs suites, petits travaux, cofinancement...
- Logement indigne (Accompagnement expérimental quand l'ALS est conservé)
- Evaluation de l'impact des interventions à moyens termes

MERCI DE VOTRE ATTENTION